

(4)

16^o. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censes foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

b. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1^o. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2^o. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3^o. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

de la commune *Sig.*

de la nation *b.*
oultre 10 quartiers environ de pension des écoliers
bénéfice des communautés. 14 t. fromages, & 7 t. beurre
Le bœuf par foie pour faire la gruau le dimanche?
(faible mal payé)

(1)

Questions

Relatives à l'état des Écoles dans chaque Commune.

I. Rapports locaux.

1. Nom de lendroit où est située l'école?

Signey

a. Est-ce un bourg, ou un village, un hameau, ou un lieu-dit?

Village

b. Est-ce une Commune proprement dite, ou à quelle Commune appartient-il?

Il forme une Commune avec le hameau d'Avenay

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

Paroisse de Signey; Appart au Agent

d. District

De Nyon

e. Canton

Du Léman

2. Eloignement des maisons appartenant au dessus de chaque école.

de dix à douze minutes.

(Il est déterminé par quatre heures, par exemple on dira, la distance
du premier quart d'heure (qui couvre
vingt-cinq minutes, celle du second
tier, & celle du troisième quartier
maisons.)

3. Nombre des villages, des hameaux,
ou des fermes appartenantes au territoire de chaque école.

*Signey, onze maisons, Avenay, (hameau) cinq Maisons
le Fras (ferme) une Maison; off rentend par Maisons
Ménages*

a. On indiquera l'éloignement de
chaque lieu de l'école, &c.

Avenay dix à douze minutes, le Fras de même

b. Le nombre des enfants de chaque école qui la fréquentent.

*huit de Signey, & cinq d'Avenay, outre deux domestiques.
Il y a depuis 3 enfant plus à Signey, un Avenay, et
un au Fras qui ont l'âge de fréquenter les écoles
c'est-à-dire au dessus de cinq ans.*

Recd le 27 Septembre

163
No 81

32

(2.)

4. Eloignements des écoles voisines jusqu'à une ligne en circonference?

a. Léus nous

b. Léus distantes réciproques.

II. Instruction.

5. Que enseignent-ils dans chaque école?

6. Ne trait-ils l'école qu'en hiver et combien d'heures l'été?

7. Livres élémentaires, lesquels sont-ils en usage?

8. Principes et règlements, comment sont-ils observés?

9. Durée de l'école chaque jour?

10. Les enfants sont-ils distribués ou classés?

III. Relations personnelles.

Instituteur.

- a. Qui a établi jusqu'ici le Régent et de quelle manière?

- b. D'où est-il?

- c. Son nom

Eyrieux, quart d'heure, Gruet, quart d'heure. Trêves demi-heure
Bonne, demi-heure, Arney, demi-heure, Daillier, deux
heures folles. Nyon demi-heure.

(3.)

- d. Son âge?

- e. Sa famille combien d'enfants a-t-il?

- f. Depuis combien de temps est-il instituteur?

- g. Où a-t-il été auparavant, quelle école
sa vocation prit-elle?

- h. Reçoit-il à son office quelque autre
fonction? quelles sont-elles?

- i. Écoliers, combien d'enfants fréquentent l'école?

- a. En hiver. } Soit garçons ou filles.
b. En été. }

IV.

Rapports économiques.

- j. Biens & fonds de chaque école

- a. Offre-t-elle de pareils fonds?

- b. Quelle en est la valeur?

- c. Source des revenus.

- d. Les biens d'école sont-ils réservés à ceux de l'église ou des pauvres?

- l. Qui de l'école paie tout pour qu'ils aduis, combien?

- m. Bâtiments de l'école.

- a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

- b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école dans quel bâtiment?

- c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

- d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école?

vingt-sept ans.

une fille

depuis neuf ans.

A Sigure, Aquitaine.

Sous Agent, juge-détective du Rétail, Secrétaire de Comptes,
et percepteur.ordinairement de douze à vingt, actuellement treize
sept garçons & six filles.

Elle ne possède aucun fond.

Chaque école paie demi-quartier de blé par année
Maison de Nyon.

Nyon. Délabré, humide et peu logable

Une petite chambre pour l'école où le Régent couche
une cuisine et petite cave, le tout sans assise.

La commune de Sigure

(4.)

16^e. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, blé, vin, ou bœuf?

B. De quelle source dérivent-elles comme de

a. Diximes, censes, poucières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes affiquées et payées à l'école?

c. Fondation?

d. Caisses communales?

e. Biens d'Église?

f. De largement payé par les peins de famille et placé avec professeur?

g. De bauis-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1^e. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes et de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2^e. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra immédiatement une des copies à l'agent qui l'envoie au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'intermédiaire duquel elle parviendra au Ministre des arts et Sciences. La seconde sera renvoyée à l'Inspecteur des écoles.

3^e. Tous et un chacun sont priés d'indiquer autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoyer des réponses.

Condition châssée de ces objets vaut-il à l'école?

La pension consiste en argent de 12 francs payables par la Commune & C. S. par la Nation, en blé, ce que ci-dessous est dit que chaque école paie environ trente livres de pain peu tendre, terrain de la commune, et les bénéfices communs, (variables) ordinaiement 28 livres de fromage et 10 de beurre; poids de 18 francs

École de Signy

(5.)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX

1^e. Nom de l'endroit où est située l'école?

Signy

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Ville

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Commune

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

Signy

d. District

Pays

e. Canton

Leman

2^e. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Dans la ville.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonference du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3^e. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

165
N° 82

Sur ce plan, il est fait une transcription
complète de tout ce qui est écrit

sur ce plan.

Le rapport local A

Le rapport local B

Le rapport local C

Le rapport local D

Le rapport local E

Le rapport local F

Le rapport local G

Le rapport local H

Le rapport local I